



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

**CONFÉRENCE DE PRESSE : PRÉSENTATION DES INDICATEURS DE RÉSULTATS
DES LYCÉES**

Jeudi 11 mars 2021 – En distanciel

Les indicateurs de résultats des lycées relatifs à la session du baccalauréat 2020 seront publiés officiellement mercredi 17 mars 2021 à 9h, sur [le site du ministère](#).

Au préalable, pour assurer la bonne compréhension de ces indicateurs statistiques complexes, le ministère vous invite à assister à la conférence de presse en distanciel, de **Fabienne ROSENWALD**, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui se tiendra **jeudi 11 mars 2021 à 10h**.

À l'issue de la conférence de presse, les médias qui le souhaitent pourront disposer de ces indicateurs, sous réserve du respect de **l'embargo total fixé à mercredi 17 mars 2021 à 00h01***.

Les indicateurs de résultats des lycées apprécient non seulement la réussite au baccalauréat des élèves de terminale d'un établissement, mais également la capacité de cet établissement à accompagner le maximum d'élèves de seconde jusqu'à l'obtention du diplôme, en prenant en compte les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves. **Il ne s'agit pas de réaliser un classement des lycées**, mais de proposer une image de la réalité complexe et relative que constituent les résultats d'un établissement.

La publication des indicateurs répond à un double objectif. Il s'agit, tout d'abord, de rendre compte des résultats du service public national d'éducation en donnant à tous des éléments d'appréciation allant au-delà de l'affichage du seul taux de réussite des candidats. Il s'agit ensuite de fournir aux équipes de ces lycées des outils d'évaluation pour les aider à améliorer l'efficacité de leurs actions.

Afin de vous familiariser avec la méthode et en amont de la conférence de presse, [une vidéo de présentation de la méthodologie](#) est mise en ligne sur le site du ministère.

*Pour obtenir les indicateurs :

- la presse nationale retourne par mail la convention (en PJ) signée et scannée au service de presse spresse@education.gouv.fr
- la presse régionale contacte son rectorat pour disposer, dans les mêmes conditions, des données la concernant.

Compte-tenu des impératifs sanitaires actuels, la conférence et les questions-réponses se dérouleront uniquement en distanciel sur un canal Youtube accessible par un lien sécurisé qui vous sera transmis en retour d'accréditation.

Les journalistes accrédités transmettront leurs questions sur le groupe WhatsApp créé à l'occasion de cette conférence.

Accréditation avant le mardi 9 mars à 18h

Accréditations presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE